

Rapport du jury

Concours interne et externe de techniciens des systèmes d'information et de communication de classe normale du ministère de l'intérieur

Session 2017

Conformément à l'arrêté du 9 mars 2017 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours interne et externe pour le recrutement des techniciens des systèmes d'information et de communication de classe normale du ministère de l'intérieur, le concours comportait les épreuves suivantes :

- l'épreuve écrite d'admissibilité portant sur l'une des deux options choisies le jour de l'épreuve : « infrastructure et réseaux » ou « solutions logicielles et systèmes d'informatique » ;
- l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury ;
- l'épreuve d'admission d'anglais organisée par anticipation lors de l'épreuve écrite.

Selon l'arrêté du 26 juin 2017 fixant au titre de 2017 le nombre de postes offerts aux concours interne et externe pour le recrutement de techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, 75 postes ont été ouverts pour ce recrutement.

Le nombre de candidats inscrits au concours de techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication (TSIC) du ministère de l'intérieur est de 533 répartis de la manière suivante : 408 candidats inscrits pour le concours externe et 125 candidats inscrits pour le concours interne.

Suite à l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury a retenu le nombre suivant de candidats admissibles :

- pour le concours externe : 113 candidats sont déclarés admissibles sur un total de 185 présents ;
- pour le concours interne : 34 candidats sont déclarés admissibles sur un total de 83 présents.

La barre d'admissibilité a été fixée à 7 sur 20 pour le concours interne et externe. La lettre tirée au sort pour le départ des entretiens est le "C."

A l'issue des épreuves, le jury a décidé de retenir le nombre suivant de candidats admis :

- pour le concours externe : 46 candidats sont déclarés admis avec une liste complémentaire de 16 candidats ;
- pour le concours interne : 18 candidats sont déclarés admis.

Epreuve écrite d'admissibilité options « Infrastructure et réseaux » ou « Solutions logicielles et systèmes d'informatique »

Eléments statistiques

Concours	Note la plus élevée	Note la plus faible
Interne	13,75 sur 20	0,20 sur 20
Externe	17,25 sur 20	0 sur 20

Remarques

L'épreuve écrite se composait de deux parties visant à apprécier d'une part, le niveau de connaissances techniques détenues au moyen de questions théoriques ouvertes et d'autre part, les capacités de résolution de problèmes des candidats grâce à des cas pratiques.

D'une manière générale, le niveau des connaissances techniques est faible et les connaissances pourtant élémentaires ne sont pas restituées. Dans le cadre d'un concours, la connaissance d'une partie précise de l'informatique ne saurait suffire à évaluer l'ensemble des connaissances générales fondamentales attendues. Le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de préparer plus sérieusement le concours et de couvrir, pour ce faire, l'ensemble du programme.

Par ailleurs, une attention particulière est également à porter sur la rédaction de la réponse. Trop de candidats ne font pas l'effort de rédiger une réponse construite sous la forme d'un argumentaire structuré. Ce manque de rigueur est préjudiciable et leur fait perdre des points.

Le jury souligne également qu'il est important d'éviter de paraphraser les documents fournis en appui du cas pratique mais d'en dégager les éléments de réponses pertinents. La paraphrase ne permet pas de cerner les capacités d'analyse des candidats, ni leur esprit critique.

Epreuve d'entretien avec le jury

Eléments statistiques

Concours	Note la plus élevée	Note la plus faible
Interne	17,5 sur 20	06 sur 20
Externe	16 sur 20	03 sur 20

Remarques

Certains candidats se sont montrés particulièrement clairs, posés et réfléchis dans l'exposé de leurs idées. Ils ont su développer et argumenter leurs réponses facilitant l'interaction avec le jury. Ils ont également fait preuve d'ouverture d'esprit et d'une bonne capacité à s'intégrer à l'environnement professionnel.

A l'inverse, d'autres candidats peinent à exposer clairement et de façon synthétique leurs parcours. Le jury a également relevé une difficulté à expliquer et développer leurs idées. Une tendance à la digression a aussi été observée pouvant s'associer à une confusion dans la formulation des idées. Ces difficultés peuvent s'expliquer par un manque de préparation et/ou une difficulté à gérer et maîtriser le stress lors d'une épreuve orale.

Le jury souligne que les connaissances techniques des candidats sont majoritairement cloisonnées à un domaine, essentiellement celui du poste occupé. Peu de profil disposent d'une polyvalence technique avérée.

En outre, les candidats ne valorisent pas suffisamment leurs parcours professionnels (expériences professionnelles, cursus, formations continues, certifications professionnelles) et ont des difficultés à dégager les éléments les plus pertinents permettant au jury d'apprécier pleinement leurs connaissances et savoir-faire.

Le jury a également remarqué que les candidats ne se projettent pas suffisamment dans leurs futures fonctions de TSIC. Les projections de carrière restent très sommaires.

S'agissant de la connaissance de l'environnement professionnel, elle est généralement correcte pour les candidats internes. A contrario, les candidats du concours externe n'ont pas assez démontré leur intérêt pour le ministère de l'intérieur. La connaissance des missions du ministère et de son actualité ne sont pas maîtrisées, voire non connues.

Par ailleurs, il est regrettable qu'une majorité ne maîtrise pas les bases de l'administration générale, des valeurs du service public et du statut des fonctionnaires. Certains n'ont d'ailleurs pas été en mesure de citer les trois grades du corps de TSIC.

Cette tendance, confirmée à nouveau cette année, dénote un intérêt insuffisant pour la fonction publique et le ministère de l'intérieur en particulier. L'objectif est souvent de trouver un emploi dans le domaine informatique peu importe la structure d'accueil.

L'épreuve d'anglais d'admission

Éléments statistiques

Concours	Note la plus élevée	Note la plus faible
Interne	19,875 sur 20	12,375 sur 20
Externe	19,875 sur 20	03 sur 20

Remarques

L'objectif de l'épreuve était de vérifier la compréhension de la langue anglaise par les candidats à partir d'un texte simple rédigé en anglais portant sur le domaine informatique. Les candidats avaient pour consigne de répondre en français à une série de questions portant sur ce texte.

Une majorité des candidats ont aisément compris le texte et su répondre justement aux questions posées. Les notes obtenues par les candidats sont donc souvent excellentes.

Toutefois, il a été remarqué que l'expression écrite française des candidats externes est souvent nettement plus soignée.

Les erreurs communes les plus fréquentes concernaient la difficulté à traduire un groupe de mots composé avec une suite de qualificatifs. L'ordre dans lequel les termes doivent être traduits n'était souvent pas maîtrisé. C'est pourtant une clé essentielle qui permet de comprendre correctement de nombreuses expressions anglaises. De plus certaines propositions adverbiales parmi les plus utilisées (within, at least) auraient mérité d'être plus largement connues.

STATISTIQUES

INTERNE

Session	Nb de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats admis
2017	30	105	83	34	18

EXTERNE

Session	Nb de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats admis LP	Candidats admis LC
2017	46	408	185	113	46	16